



Association
salle
d'escalade
de
Neuchâtel

Assemblée générale du 29.03.2022

Présences du comité : Ali, Iannis, Fabio, Régis, Cédric et Juliette

Excusés : Michel et Vincent

Total membres Asen au 29.03.2022 : 466

Nb. Membres présent-es : 22

Membres excusés : Christophe Mironneau, Patrick Streit, Mazal Chevallier

Ordre du jour :

Préambule du président

- 1. Approbation du PV de la précédente AG (21.10.2021)**
- 2. Le rapport d'activité du comité, présenté par Ali**
- 3. Présentation des comptes 2021, rapport du caissier**
- 4. Rapport des vérificateurs de comptes et approbation des comptes**
- 5. Nomination des vérificateurs de compte pour 2022**
- 6. Le budget, présenté par Ali (en l'absence de Vincent)**
- 7. Les « primes covid »**
- 8. Le rapport du gérant, présenté par Iannis**
- 9. Rapport du gestionnaire des membres, présenté par Iannis**
- 10. Renouvellement du comité**
- 11. Le projet d'Asen'issement, présenté par Régis**
- 12. Divers**
 - A. Dégâts à la salle**
 - B. La mise sous protection de sites d'escalade dans la région du Doubs**

Préambule du président :

La période de pandémie avait retardé la date de la précédente AG en raison des mesures visant à limiter les rassemblements. Cette année 2022 marque la première fois où les mesures sanitaires ont effectivement été levées, permettant de se retrouver en présentiel, avec un port du masque optionnel, dans la salle d'escalade de Neuchâtel, et en début d'année, comme nous en avons l'habitude !

Lors de la dernière assemblée générale une erreur de procédure a été commise : des points ont été rajoutés à l'ordre du jour sur la demande de membres, comme cela était possible avec les anciens statuts, mais les statuts révisés en 2020 ne le permettent plus. Cela a été corrigé pour cette assemblée et cela ne change rien sur le fond : les discussions sur les points ajoutés lors de la dernière AG (concernant les cours en soirée notamment) devaient avoir lieu et les décisions restent valables.

1. Approbation du PV de la précédente AG (21.10.2021)

Accepté à l'unanimité.

2. Le rapport d'activité du comité, présenté par Ali

- Le comité s'est retrouvé une fois depuis la précédente AG.
- La fin des mesures covid en février ont marqué un retour au système d'autogestion usuel pour la salle.
- Accord de « primes covid » pour tout le travail supplémentaire fourni aux différentes adaptations et selon les règles énoncées par l'OFSP.
- Établissement d'un calendrier pour les travaux qui débutent officiellement (avec les entreprises) en juin.

3. Les comptes 2021, présentés par Fabio

Lors de l'ouverture de l'exercice comptable, le 1^{er} janvier 2021, la fortune de l'ASEN atteignait la valeur de 246'532 CHF. Au cours de l'année 2021, les recettes se sont élevées à 170'385 CHF, pour des dépenses à hauteur de 140'017 CHF. Ainsi, au 31.12.2021, la fortune de l'association était de 276'890 CHF, comprenant un bénéfice à l'année de 30'368 CHF.

Il reste toutefois à déduire de la fortune le capital étranger que représente les cautions pour la possession des clés de la salle, pour un total de 9850 CHF.

La Ville a à nouveau baissé temporairement le loyer de 50% en raison de la crise sanitaire, comme en 2020. Cette crise a aussi eu pour effet une faible baisse de la fréquentation de la salle, (rappel que la salle a été contrainte de fermer de janvier à avril) diminuant ainsi le nombre d'entrées et de cotisations, mais également, donnant lieu à des charges réduites liées à cette période de fermeture. Afin de permettre sa réouverture, une petite équipe de personnes rémunérées a été embauchée afin d'effectuer le contrôle des certificats Covid à l'entrée.

Enfin, les premiers frais liés au projet d'asensissement ont été engagés, entre les demandes de devis, la consultation d'un architecte, et les premières interventions démontages du silo, pour un total de 20'760 CHF. Avec les travaux qui commencent, on s'attend à un exercice négatif pour la fin de cette année 2022.

4. Rapport des vérificateurs de comptes et approbation des comptes

Les vérificateurs de compte, Arnaud Vallat et Maxime Jaccard ont contrôlé avec minutie par pointage et approuvé les comptes de l'année 2021.

L'excellent travail du caissier Fabio est encore une fois souligné et reconnu par des applaudissements nourris de l'assemblée.

5. Nomination des vérificateur-ice-s des comptes

Pour l'année 2022, Maxime Jaccard et Fanny Kupferschmid sont nommé-es pour cette tâche.

6. Le budget, présenté par Ali (en l'absence de Vincent)

Le budget a été établi en regard des années précédentes.

Pour rappel, lors de la précédente Assemblée Générale, un budget de 180'000 CHF pour les travaux asensissement avait été voté.

Pour le détail de la répartition du budget 2022, voire le document « budget » joint en annexe.

7. Les « primes covid »

Au sein du comité, Fabio, Iannis et Ali en particulier ont investi beaucoup de temps afin d'adapter la salle aux mesures sanitaires sans cesse changeantes imposées par l'évolution de la pandémie. Cela demandait de la créativité ainsi que de la disponibilité pour beaucoup de coups de téléphone, sans compter la présence à la salle, dans le but de permettre une ouverture rapide et en règle.

Le comité a ainsi décidé de récompenser ces efforts par une prime, et souhaitait être transparent devant l'Assemblée Générale. Ce point de l'ordre du jour permet également d'envisager un prochain changement de statuts, probablement proposé lors de l'AG 2023, dont le but serait d'insérer un article qui limite l'attribution de récompenses monétaires arbitraires au sein du comité. En effet, dans le présent comité, il s'agit de membres impliqués depuis un grand nombre d'années dans le bon fonctionnement de la salle et dont on connaît le dévouement pour l'association – ce qui contribue à justifier une récompense, mais il serait préférable de mettre un garde-fou pour l'avenir, lorsque d'autres personnes prendront en charge l'association.

8. Le rapport du gérant, présenté par Iannis

Les tâches du gérant ont particulièrement été impactées par les mesures covid. Les horaires de la salle devaient être adaptés, la traçabilité garantie et enfin il a été nécessaire d'assurer

le contrôle des pass covid ; tâche pour laquelle une petite équipe rémunérée avait été engagée, envers laquelle Iannis est très reconnaissant de leur travail.

En parallèle, les tâches plus habituelles du gérant n'ont pas cessé d'être à l'ordre du jour, au contraire : réparation des tapis, rangements divers, organisation en fonction des demandes des classes du canton. À noter que le Centre d'Asile de Boudry a également manifesté son intérêt pour venir grimper à la salle avec des groupes, ainsi que le CSP.

Enfin, le projet d'asen'issement a également débouché sur diverses activités : rencontre avec les responsables du gros-œuvre, organisation d'équipes bénévoles, planification des premières étapes, qui sont pour l'instant : les 6 et 8 avril, pour vider le silo, et les 11 et 13 mai, afin de finir de vider le silo et construire les cloisons pour séparer les deux salles.

9. Rapport du gestionnaire des membres, présenté par Iannis

L'année 2021 a connu 122 inscriptions supplémentaires, ainsi que 106 résiliations. À la date du 29.03.2022, l'association compte 466 membres, contre 444 en 2020. En moyenne, on peut observer entre 10 inscriptions et 10 résiliations par mois.

Concernant les clés, il en demeure 259 en circulation : à savoir que selon les statuts, une résiliation de cotisation implique le retour de la clé en question. Réflexion sur le long terme : envisager un système électronique qui permettrait de désactiver la clé sans avoir besoin de son retour. En 2021, 3 personnes ont fait la demande pour une clé.

Avec le système d'hébergement du site internet de l'ASEN, les surprises et défis surviennent au jour le jour. Par exemple, comme la salle a été fermée un temps, l'ASEN avait gelé les cotisations pendant certaines périodes ; cela a dû être fait à la main, soit les 466 cotisations. Merci à Iannis et à Fabio pour le temps investi afin de résoudre ce type de problème !

10. Renouvellement du comité

Quentin a annoncé sa démission du comité au début de cette année. Vincent a prévu d'arrêter lors de la prochaine Assemblée Générale, en 2023. Régis envisage de quitter une fois les travaux d'asen'issement effectués.

Cela fait un moment que ces grimpeurs se sont engagés dans le cadre du comité de l'ASEN, et trouveraient bien qu'il y ait de nouvelles têtes ! Ça n'a jamais été dans l'esprit de l'association que les membres du comité y soient pour une trop longue période.

Un membre : Quel type de poste sont à repourvoir ? Quelles compétences sont recherchées par le comité ?

Le comité : L'idée n'est pas tellement de recruter des personnes pour leurs compétences spécifiques, mais plutôt que plusieurs membres rejoignent le comité maintenant, afin que le comité puisse transmettre ses compétences, les partager avant de remettre les postes clés (caissier, président, gestion des membres).

11. Le projet d'Asen'issement, présenté par Régis

L'idée de ce projet est de gagner de la place sur le local ouvrier, le local OJ ainsi que le silo, l'ancienne partie moulinettes, dans le but de dégager un grand espace, ainsi qu'une nouvelle structure de grimpe. Cela permettra de largement améliorer le confort et la sécurité des utilisatrices, utilisateurs.

Comme il a déjà été rappelé lors de la présentation du budget, la précédente assemblée générale avait voté un budget de 180'000 CHF pour les travaux de l'ASEN. Or, ce montant va en effet permettre de couvrir les frais liés au gros-œuvre, à l'électricité, au chauffage, aux murs. Toutefois, il ne prend pas en compte les frais importants liés aux nouveaux tapis, aux prises ainsi qu'aux panneaux.

Michel a fait des maquettes 3d sur Sketchup afin d'illustrer ce à quoi pourrait ressembler cette partie de la salle. Évidemment, les membres sont invités à donner leur avis ainsi que leurs idées pour concevoir le futur de la nouvelle partie !

En parallèle, Florence et Juliette ont commencé un projet de recherche de fonds, dans le but justement de trouver de quoi financer le nouveau matériel que nécessitera la structure une fois finalisée.

L'inquiétude pour l'instant demeure la stabilité du prix des matériaux – on espère fortement que ça va correspondre aux offres qu'on a reçues.

La période des travaux, qui débute officiellement début juin avec l'entreprise partenaire, va imposer quelques modifications temporaires de la configuration de la salle. La porte d'entrée ne sera plus celle ouverte actuellement à l'ouest, mais la sortie de secours se trouvant en face, de l'autre côté. Une partie de la salle sera fermée, celle qui doit justement accueillir la nouvelle structure de grimpe. Selon les règles prescrites par la police du feu, la salle aura une capacité d'accueil maximale de 50 personnes. Les cours en soirée sont supprimés, les cours pour enfants qui auront lieu en journée jusqu'à mi-juin impliqueront une surveillance accrue de la part des moniteurs et monitrices. Par ailleurs, la reprise des cours à l'automne ne sera pas permise avant la fin des travaux.

Ces travaux vont par ailleurs demander un coup de main de la part des membres, car il y a pas mal de « pré-travail » avant que le gros-œuvre lui-même ne puisse commencer. Iannis a mis sur pied un groupe Whatsapp de bénévoles - dans lequel il y a déjà une vingtaine de volontaires – et va également afficher un planning à l'entrée de la salle, dans le but d'informer quand il y a besoin de bénévoles, et sur lequel il est possible de s'inscrire spontanément. Il y a déjà eu ce genre d'actions par le passé, notamment quand il a fallu vider le silo, et ça a toujours été plutôt sympa de se retrouver à bosser avec une petite équipe de motivé·e·s !

Là où il demeure encore des inconnues, en termes de prix, mais également, d'organisation (car cela va nécessiter une autre fermeture de la salle), c'est le changement des tapis sur toute la surface. Il s'agit de renouveler un matériel vieillissant, mais également, de choisir quelque chose de plus adapté à la fréquentation, à travers des tapis plus durs notamment.

12. Divers

A. Dégâts à la salle

C'est une salle qui a toujours fonctionné sur un mode autogéré, et qui s'en était plutôt bien sortie jusqu'à maintenant. Seulement, on a dû malheureusement constater les premiers dégâts fâcheux : tags, gribouillis, miroir cassé... C'est un peu un appel aux membres : si vous voyez quelque chose, ce serait sympa de le communiquer au comité pour qu'on puisse réagir. Et rappeler également que l'ASEN est un espace dont on doit prendre soin toutes et tous ensemble, c'est comme ça que la salle pourra rester ouverte si librement !

B. Point sur la mise sous protection de certaines zones des Côtes du Doubs, par Cédric

La volonté du canton ainsi que de certaines associations de placer les côtes du Doubs sous protection peut impacter la pratique de l'escalade dans certaines zones – en particulier celle qui nous intéresse : les Roches de Moron.

Un bureau d'études d'impact avec des ornithologues a été engagé afin de mener une étude sur les relations (conflituelles ou non) qu'il pouvait y avoir entre grimpeurs et grimpeuses, et les oiseaux. L'idée est de classer les voies selon leur fréquentation ainsi que la période de l'année au cours de laquelle elles sont le plus grimpées.

Ce dont il y a besoin en ce moment : des photos aériennes prises par drone de la région en question. Si vous en avez, ou connaissez quelqu'un qui en a, ou pourrait en faire, n'hésitez pas à contacter Cédric !

Le but pour les grimpeurs et grimpeuses des Roches de Moron, est que les mises sous protection prennent en considération les particularités des secteurs, afin de pouvoir différencier les mesures en fonction du secteur, et ainsi éviter l'imposition d'interdictions générales.

Budget ASEN 2022

CHARGES

CAT	Libellé	Montant	Remarques
Charges Fixes (3000 à 3090)			
3010	loyer	CHF 5'240.00	loyer + 2 places parc
3020	impôts	CHF 1'200.00	pas confirmé
3030	concierges	CHF 9'550.00	3 p (250 x 12) + 2x (300 x 12) / salaires nets (6.4%/cotis)
3035	secrétariat	CHF 4'490.00	1 p (400 x 12) / salaire net (idem)
3040	ouvriers	CHF 13'480.00	3 p (3 x 400) x 12 / salaires nets (idem)
3045	gérance salle / gestion membres	CHF 22'920.00	1 p (2100 x 12) / salaire net (idem)
3050	assurances	CHF 5'000.00	primes 2022/23 déjà payées --> 2023 sur ex 2022
3055	charges salariales	CHF 12'000.00	LAA 2022 + cotis (facture finale sur ex 2023) + LPP + AMC
	total	CHF 73'880.00	

Charges / pratique escalade (3100 à 3290)

3100	bâches / housse matelas	CHF 40'000.00	grosses réparations, voire remplacement complet
3120	magnésie	CHF -	
3140	outils ouverture	CHF 200.00	selon ex 2021
3160	achats prises	CHF -	
3200	nettoyages prises et murs	CHF 200.00	selon ex 2021
	total	CHF 40'400.00	

Charges / entretien salle (3300 à 3590)

3300	électricité + gaz	CHF 5'000.00	éventuel surplus conso cause travaux
3350	matériel conciergerie	CHF 2'000.00	
3400	frais entretien salle et outillage	CHF 3'000.00	
3450	déchêts	CHF 1'000.00	éventuel surplus déchets cause travaux
3500	chantier(s) en cours	CHF 180'000.00	
3550	réserve infra	CHF 5'000.00	
	total	CHF 196'000.00	

Charges Diverses (3600 à 3990)

3600	frais postaux	CHF 200.00	2 postcards + 1 maestro + év. enveloppes et timbres
3650	frais bancaires et CCP	CHF 2'600.00	frais com. et transactions + gestion cptes + abo PSP
3700	retours clés	CHF 2'500.00	selon montant ex. 2021
3800	frais informatique	CHF 18'000.00	optimisation, mises à jour, travaux, plugin / cf devis
3850	frais administratifs	CHF 1'000.00	avocat et fiduciaire
3900	imprimés pour salle et comité	CHF 700.00	enveloppes entrées
3940	rbt divers	CHF 500.00	selon montant ex. 2021
3950	autre frais	CHF 2'500.00	divers et defraitements ctrl certif covid
3990	frais assemblées	CHF 200.00	
	total	CHF 28'200.00	

Capitalisation

6000	Transfert fonds de Projet	CHF (157'344.00)	80% du bénéfice
	total	CHF (157'344.00)	

Total de charges	CHF 338'480.00	
-------------------------	----------------	--

RECETTES

CAT	Libellé	Montant	Remarques
4150	intérêts bancaires et CCP	CHF -	
4200	manifestations	CHF -	
4400	cotisations soutien	CHF 1'800.00	selon nbre cotis en cours
4700	cautions clés	CHF -	plus personne ne prend e clé
4800	cotisations	CHF 100'000.00	selon 2021
4850	entrées caisse	CHF 40'000.00	selon 2021 / cours inclus / frais com TWINT inclus (1.3%)
4900	autres recettes	CHF -	
	total	CHF 141'800.00	

Résultat 2022

CHF (196'680.00)

() = négatif !!



immobilisation cautions clés : 9'8000.- (capital étranger)

(détails cotis CCNC, LPP et AMC sur feuille 2)

à reporter sur doc prévision

TAUX COTIS 2021 (augmentation APG de 0.05 pt)

Cotisations calculées sur le salaire brut	Employeur	Salarié	Total	
Assurance vieillesse et survivants (AVS)	4,35%	4,35%	8,70%	6.40%
Assurance-invalidité (AI)	0,70%	0,70%	1,40%	
Allocations pour perte de gain (APG-AMat-APat)	0,25%	0,25%	0,50%	
Assurance-chômage (AC) jusqu'à CHF 148'200.00 de salaire brut	1,10%	1,10%	2,20%	
Assurance-chômage (AC2) dès CHF 148'201.00 de salaire brut	0,50%	0,50%	1,00%	
Allocations familiales cantonales (AF)	2,10%	-	2,10%	2.947%
Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP)	0,087%	-	0,087%	
Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE)	0,18%	-	0,18%	
Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD)	0,58%	-	0,58%	
Frais d'administration	Employeur	Salarié	Total	1.80%
Les frais d'administration sont calculés sur le montant de la cotisation AVS/AI/APG	1,80%	-	1,80%	

Cotisations employeur calculées sur le salaire brut	
	55000 masse salariale brute 2022
x	9.347% (6.4%/AVS,AI,APG) + (1.1% /AC) + (2.947%/autres cotis + AF)
	5140.85
	670 (420/LPP) + (250/AMC) / Allianz
	104.94
	5915.79

→ 2100 x 12 / lannis
 (400 x 12) x 4 / 3 ouvriers et 1 caissier
 (250 x 12) + 2x (300 x 12) / 3 concierges

Frais d'administration	
	55000
x	10.6 % AVS/APG/AI (employeur/employé)
	5830
x	1.8 % frais admin du montant total cotis AVS/APG/AI
	104.94